

jeunes enfants pendant le peu de temps qu'ils passent aux écoles, ne tendent à rien moins qu'à faire de l'instruction primaire une espèce d'encyclopédie des connaissances humaines, d'autres plus modérés dans leurs prétentions, mais ne comprenant pas mieux les besoins des individus et les nécessités sociales, voudraient réduire l'instruction primaire à savoir *lire, écrire et compter*.

La vérité ne saurait se trouver ni dans l'un ni dans l'autre de ces systèmes : l'un est matériellement impossible, l'autre ne pourrait suffire aujourd'hui aux exigences de notre état social. Ni trop, ni trop peu ; s'il est un ordre d'idées où ce principe rencontre son application, c'est assurément dans l'instruction primaire.

Or, cette mesure qu'il importe tant de conserver, se trouve précisément dans le programme officiel, tel qu'il est déterminé par la loi qui régit l'enseignement en France.

L'enseignement primaire, dit la loi, comprend :

« L'instruction morale et religieuse ;

« La lecture ;

« L'écriture ;

« Les éléments de la langue française ;

« Le calcul et le système légal des poids et mesures. »

Il peut comprendre en outre, ajoute la loi :

« L'arithmétique appliquée aux opérations pratiques ;

« Les éléments de l'histoire et de la géographie ;

« Des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle,

« applicables aux usages de la vie ;

« Des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène ;

« L'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire ;

« Le chant et la gymnastique. »

Cette énumération à la fois large et prudente des matières que peut comprendre l'enseignement primaire, nous dispense de faire des recherches pour arriver à la désignation de celles qui peuvent entrer dans le plan des études de nos écoles. Cependant pour bien comprendre ce qui est contenu dans les termes nécessairement concis d'un programme, il importe de se faire une idée exacte de la nature et du but de chaque objet d'enseignement.

Qu'on se garde bien de croire que nous voulions, en pressant les termes du programme, en tirer ce qu'il ne contient pas. Nous voulons seulement montrer ce qui y est renfermé, et indiquer dans quel esprit chaque chose doit être enseignée.

Le programme, d'ailleurs, n'est pas tellement détaillé qu'il ne puisse donner lieu à des interprétations différentes ; puis, il n'est pas tellement absolu dans son énoncé qu'il ne laisse une certaine latitude, de nature à satisfaire tous les besoins dans les différentes localités, mais pouvant permettre parfois des divagations et des erreurs. Il dit, en effet, ce que l'enseignement primaire doit comprendre nécessairement, et ce qu'il peut comprendre en outre.

Or, s'il est une limite en deçà de laquelle aucune école ne doit rester, le champ qu'elle peut embrasser n'a pour ainsi dire plus de bornes. Et, en effet, si théoriquement l'enseignement primaire paraît se diviser en enseignement obligatoire et en enseignement facultatif, cette distinction n'existe pas toujours en réalité. Il n'est, pour ainsi dire, presque pas d'écoles où l'enseignement ne s'étende, du moins pour une partie des élèves, un peu au delà de la première partie du programme. Dans presque toutes, on donne au moins quelques notions de géographie et d'histoire de France ; je ne parle pas, bien entendu, de l'histoire sainte, qu'on peut considérer comme faisant exclusivement partie de l'instruction religieuse. Dans un très grand nombre aussi, on enseigne le chant, c'est-à-dire tout au moins le chant religieux, qui permet de prendre plus de part aux offices, et le dessin linéaire si utile à des élèves qui doivent presque exclusivement exercer des professions manuelles. Enfin, l'autorité recommande aujourd'hui l'enseignement, dans les écoles rurales, des notions élémentaires d'agriculture.

La distinction qui existait en droit dans le programme de l'instruction primaire n'existe donc pas toujours en fait dans l'enseignement des écoles. Mais de cette circonstance découle l'obligation de bien circonscrire les matières sur lesquelles il peut porter utilement, afin de l'empêcher de s'égarer en se répandant sur un espace presque sans limites.

Nous avons donc à considérer ici les différentes branches que

comprend le programme de l'instruction primaire, afin de déterminer le caractère et le but des différentes branches d'enseignement, ainsi que le développement à donner à chacune. Toutefois, de crainte d'étendre démesurément ces considérations, nous nous garderons bien d'embrasser dans notre examen le cadre tout entier du programme, tel qu'il est tracé par la loi. Nous nous bornerons aux matières qui peuvent être enseignées avec succès dans la plupart des écoles.

Il serait, en effet, contraire au but que nous nous proposons, de nous arrêter à des connaissances qu'on peut donner seulement à quelques élèves. Désirant arriver à poser les bases d'un plan d'études qui puisse convenir au plus grand nombre des écoles, nous devons nous borner, pour le moment, aux études qui semblent le besoin le plus pressant, nous nous occuperons de la partie de l'enseignement qui s'adresse seulement à la petite portion des élèves qui poussent leurs études au delà de l'enseignement purement élémentaire.

Mais, avant de commencer l'examen des connaissances qui peuvent entrer dans le plan d'études de la grande majorité des écoles, qu'on nous permette de dire quelques mots de l'instruction primaire en général et du but qu'elle doit se proposer. Ces considérations préliminaires auront l'avantage de jeter quelque jour sur la question ; elles abrègeront la discussion, en dispensant de revenir sur les mêmes idées.

L'instruction primaire, et c'est là ce qu'on est trop porté à oublier en théorie comme dans la pratique, l'instruction primaire a un double but : donner des connaissances et développer l'intelligence de l'enfant.

Elle en a même un troisième non moins important, et qu'on ne semble pas moins perdre de vue, c'est la culture morale de l'enfant, ou, en d'autres termes, son éducation proprement dite. Cependant, malgré son importance, nous renverrons à la fin ce que nous avons à en dire. Arrêtons-nous d'abord à ce qui est plus spécialement du domaine de l'enseignement, les connaissances et la culture de l'intelligence.

Nous avons déjà signalé une différence qui existe entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire. Nous en avons une autre à constater ici. Dans l'enseignement secondaire, la transmission des connaissances est l'objet essentiel. Sans doute la culture de l'esprit a aussi sa valeur dans cet enseignement, et elle ne saurait être négligée par un professeur qui comprend sa mission. Mais enfin, les connaissances à posséder par l'élève, et les examens qu'il doit subir à la fin de ses études, sont l'objet dont on se préoccupe principalement. Apprendre telles ou telles choses, et les apprendre à la fois le plus promptement et le plus sûrement possible, est le point qu'on a spécialement en vue. Le développement de l'intelligence ne vient qu'en seconde ligne ; on le considère en quelque sorte, non pas comme le but de l'instruction, mais comme un moyen.

L'élève arrive d'ailleurs au collège avec une intelligence déjà largement développée, si on la compare à celle de l'enfant qui met pour la première fois le pied dans une école. Il a reçu un commencement d'instruction et sait même une bonne partie de ce que l'enfant des écoles ne saura qu'à la fin de ses études : en outre, par le fait de son âge et plus encore du milieu dans lequel il a vécu, il possède une masse d'idées beaucoup plus considérable, et surtout il est bien plus habitué à les énoncer ; son vocabulaire est infiniment plus étendu, et, s'il a besoin d'apprendre les règles théoriques du langage, l'usage lui en est assez familier pour qu'il ne soit embarrassé pour exprimer aucune de ses idées.

Dans l'instruction primaire tout change. L'enfant ne vient plus à l'école, comme au collège, vers l'âge de dix ans, sachant déjà lire, écrire, possédant des notions de divers genres, ayant des idées de toutes sortes et sachant les rendre par la parole. Il y arrive à l'âge de six ans, quelquefois plus tôt dans les communes où n'existent pas encore de salles d'asile, c'est-à-dire dans le plus grand nombre ; non-seulement ne sachant ni lire ni écrire, mais même ne connaissant pas une lettre, et par conséquent incapable de s'occuper seul et de rien faire par lui-même. Il y vient surtout avec une intelligence inculte, possédant un très-petit nombre d'idées étroites et restreintes comme le milieu où il a passé ses premières an-